

CFPPA

« Formation organisée avec le concours financier de la Région Centre-Val de Loire »

Le brevet professionnel Responsable d'Entreprise Agricole forme des Exploitants Agricoles, des conjoints d'exploitants, des associés ou régisseurs salariés d'exploitation dans le domaine de l'élevage, des grandes cultures et du maraîchage biologique.

Pour un projet d'installation, il faut se rapprocher de la Chambre d'Agriculture de son département (Point Accueil Installation PIA) pour valider son Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) et ainsi obtenir la Capacité Professionnelle.

Le site de Tours-Fondettes agrocampus avec son exploitation agricole est le support de la formation.

POSITIONNEMENT

Cette formation s'adresse aux :

- Demandeurs d'Emplois inscrits à Pôle Emploi
- Salariés d'entreprise
- Autres publics souhaitant effectuer une reconversion professionnelle

Prérequis

Avoir 18 ans

Etre apte physiquement aux travaux en extérieur

Etre titulaire d'un diplôme de niveau V au minimum et justifier de 12 mois d'expérience professionnelle à temps plein

Ou justifier de 36 mois d'expérience professionnelle à temps plein si pas de diplôme

STAGES

Partie intégrante de la formation, les stages en milieu professionnel d'une durée de 9 semaines sont obligatoires.

Ces périodes de stage seront formalisées par la signature d'une convention de stage avec l'entreprise et le centre de formation.

DÉBOUCHES ET POURSUITE D'ÉTUDE

Insertion professionnelle :

- Création de sa propre activité en Elevage, grandes cultures, maraîchage biologique
- Gérance d'une exploitation agricole
- Salarié agricole avec responsabilité

ARCHITECTURE PAR MODULES

Capacités	Contenu	Horaire
Domaine Professionnel		
C1 Se situer en tant que professionnel	Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant Se positionner dans les différents types d'agriculture, leur histoire, leurs fondements, leur organisation	80
C2 Piloter le système de production	Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des évènements Gérer le travail	112
C3 Conduire le processus de production dans l'agro-éco-système	Combiner les différentes activités liées aux productions Mettre en oeuvre les opérations liées à la conduite des productions	320
C4 Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise	Porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-économiques et financiers Réaliser des choix pour l'entreprise en matière de situation fiscale et juridique	265
C5 Valoriser les produits ou services de l'entreprise	Commercialiser un produit ou un service Négocier dans le cadre d'un contrat ou d'un projet collectif	48
C6 Transformation, services ou production	Cultures sous abris (maraîchage)	105
C7 Transformation, services ou production	Mise en place d'une activité d'accueil pédagogique	70

EXAMEN

Le diplôme de niveau IV est délivré par le Ministère de l'Agriculture après obtention de la totalité des Unités Capitalisables et des UCARES, validés lors d'un jury permanent composé de formateurs techniques et de professionnels.

Les épreuves sont obligatoirement organisées en Situations Professionnelles (SPE).

En cas d'échec à une des Capacités, possibilité de la repasser pendant une durée de 5ans. Passé ce délai, le bénéfice des unités acquises est alors annulé.

Capacités	Contenu	SPE
Enseignement Professionnel	1 Se situer en tant que professionnel	Oui
	2 Piloter le système de production	Oui
	3 Conduire le processus de production dans l'agroécosystème	Oui
	4 Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise	Oui
	5 Valoriser les produits ou services de l'entreprise	Oui
	6 Cultures sous abris (maraîchage)	Oui
	7 Mise en place d'une activité d'accueil pédagogique	Oui

RÉSULTATS DE L'ÉTABLISSEMENT

2016 : 100%

2017 : 98%

2018 : 95 %